



CLASSIQUES  
GARNIER

MARCHI VAN CAUWELAERT (Vannina), « Avertissement », *La Corse génoise. Saint Georges, vainqueur des "tyrans" (milieu xv<sup>e</sup> - début xvi<sup>e</sup> siècle)*, p. 9-9

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-4529-3.p.0009](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-4529-3.p.0009)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2011. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## AVERTISSEMENT

La situation toponymique de la Corse est le reflet d'une longue histoire de pluralisme linguistique. Les noms de lieux ont donc le plus souvent trois formes : une forme corse traditionnelle qui s'est transmise jusqu'à nos jours de manière orale ; une forme toscane qui apparaît dans la documentation génoise à partir du XV<sup>e</sup> siècle ; une forme française enfin, qui a donné naissance aux circonscriptions administratives actuelles. Afin de ne pas égarer le lecteur, nous avons choisi d'utiliser la toponymie officielle française lorsqu'il s'agit de désigner des réalités administratives contemporaines (noms de commune). En revanche, pour les microtoponymes et les macrotoponymes qui renvoient à une longue tradition linguistique locale, nous avons voulu conserver la forme corse traditionnelle (noms de *pieve*, noms de fleuves, noms de reliefs...). Par ailleurs, pour désigner les châteaux des seigneurs corses, nous avons choisi d'utiliser la forme microlocale de « *casteddu* » qui, à notre sens, est la plus légitime : d'une part, parce qu'elle désigne une réalité dont la durée historique semble être spécifique au sud de l'île ; d'autre part parce qu'au XV<sup>e</sup> siècle le « *casteddu* » paraît être constitutif de l'identité seigneuriale elle-même, comme nous espérons l'avoir démontré dans cet ouvrage.